

# ASSISTANT.E DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

L'assistant.e de soins en gérontologie est spécialisé.e dans l'accompagnement des personnes âgées atteintes de troubles cognitifs et contribue à préserver leur autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne, en tenant compte de leurs besoins. Son rôle est aussi d'apporter aide et conseils aux aidants.

## MISSIONS



- 1 Estimer le degré de dépendance des personnes âgées et en déduire des besoins pratiques et psychologiques
- 2 Participer à la surveillance, à la prévention des complications de la personne accompagnée
- 3 Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien avec l'équipe pluridisciplinaire
- 4 Maintenir un lien social avec la personne âgée afin de lutter contre l'ennui et la solitude
- 5 Informer et assister les aidants familiaux par rapport à la maladie
- 6 Travailler à la restauration de l'image de la personne aidée afin d'éviter une éventuelle dépression

## QUALITÉS

COMMUNICATION  
VERBALE ET NON VERBALE



RIGUEUR ET FIABILITÉ



ÉCOUTE ACTIVE



TRAVAIL EN  
EQUIPE

EMPATHIE

**MÉDICALES** : Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées

## CONNAISSANCES

Notions de PHARMACOLOGIE

GESTION des conflits

L'ALIMENTATION et l'état nutritionnel

LES DROITS de la personne accompagnée

Notions de MALTRAITANCE ET DE BIENTRAITANCE

## FORMATION

### ▶ Formation ASG - Assistant.e de Soins en Gériatrie (140h)

#### Ma première marche

**Aide soignant.e**  
**Accompagnant.e**  
**éducatif et social**

Pour suivre la formation ASG, il faut déjà être aide-soignant.e ou accompagnant.e éducatif et social en situation de travail effectif auprès de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de **pathologies apparentées**

Assistant.e de Soins  
en Gériatrie

#### Mon évolution professionnelle

**Secrétaire médicale**  
**Infirmier.ère**  
**Psychomotricien.ne**  
**Ergothérapeute**

## OÙ EXERCER ?



### En établissement médico-social

avec des unités spécialisées



### A domicile

(SSIAD - Service de Soins Infirmiers A Domicile)

▶ Travail en équipe  
de soins

▶ Contrat de travail à  
temps complet  
**35h/semaine**

## CONDITIONS DE TRAVAIL

**PERMIS B INDISPENSABLE  
POUR LE DOMICILE**

▶ **Nombreux déplacements**  
pour le travail à domicile

▶ **Astreintes ou gardes pour  
le travail** en milieu  
hospitalier

▶ **Horaires variables**  
Permanences les nuits,  
les week-ends et les  
jours fériés